

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE ROTALIER

Nombres de membres 11
En exercice 11
Présents 11

Séance du 26 Février 2026

Date de la Convocation

20/02/2026

Date de l'affichage

27/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six Février

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUTTER, Maire :

Objet de la délibération

Taux d'imposition 2026

Présents : BOUTTER Jean-Pierre, GIROD Claude, BUGUET Christophe,
CACHOT Jacques, CANQUE Richard, FERRAND Emilie, MULLOT Guy,
HOUTART Isabelle, CANQUE Juliette, BOISSON Anthony, Alain LABET

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Isabelle HOUTART

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- Taxe foncière bâti 38.79 %
- Taxe foncière non bâti 29.76 %
- Taxe habitation 7.12 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et avec 10 voix pour et 1 abstention,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 7.12 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.79 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29.76 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré,

A ROTALIER le 26 Février 2026,
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
Jean-Pierre BOUTTER



La Secrétaire,
Isabelle HOUTART